



Projet d'hôtel sur le site de l'église Saint-Vincent-de-Paul

Un moratoire est exigé



Photo-montage : Simon Lepage

Par Nicolas Lefebvre-Legault

Depuis la publication dans *Le Soleil* d'esquisses en trompe-l'œil, destinées à vendre un projet d'hôtel banal se cachant derrière le redéploiement «artistique» d'un vestige du passé, de nombreux groupes et personnalités se sont manifestés pour appuyer une demande d'audience publique sur le développement du site de l'église Saint-Vincent-de-Paul. Leur cri du cœur: on ne peut développer un endroit aussi stratégique sans consulter d'abord la population.

Ce sont de simples citoyens et citoyennes qui ont, les premiers et les premières, attaché le grelot dans les pages opinion de nos quotidiens. S'en sont suivies des remises en cause publiques de la part de nombreux acteurs de la ville. Au début février, le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste a fait monter la pression d'un cran en lançant une campagne pour demander un moratoire sur le développement du site, au moins jusqu'à la tenue d'audiences publiques sur son avenir ou la tenue prochaine de consultations sur un plan particulier d'urbanisme (PPU) du secteur de la colline parlementaire.

Plusieurs dizaines d'architectes, de citoyens et de citoyennes, de groupes communautaires et d'autres personnalités ont appuyé cette demande de moratoire. Parmi celles-ci, on retrouve entre autres Winnie Frohn et Lynda Cloutier, les deux dernières représentantes du quartier à l'hôtel de ville. Si l'appui de la première n'est guère surprenant (elle a toujours été contre un hôtel sur ce site), celui de la seconde est particulièrement significatif. Fort de ce consensus, le comité de citoyens et de citoyennes a écrit au maire Régis Labeaume pour lui demander de porter le dossier

au comité exécutif. N'ayant pas reçu de réponse, le groupe a interpellé François Picard deux semaines plus tard. Ce dernier, responsable de l'aménagement au comité exécutif, a répondu que la Ville ne s'attendait pas à une construction à court terme en laissant entendre que le débat se ferait autour du «PPU».

Débat public et intégration au quartier

Plusieurs intervenantes et intervenants s'inquiètent des conséquences d'une construction aussi imposante à un endroit si stratégique et symbolique pour la ville.

Le développement du site pose également l'importante question du type de centre-ville que les citoyennes et les citoyens veulent pour Québec (habité ou visité?). Les organismes du quartier sont convaincus qu'un débat public, permettant l'expression de toutes les opinions, serait porteur d'idées nouvelles et ouvrirait la voie à la réalisation de projets plus conformes aux besoins du milieu. Notons que le taux d'inoccupation des logements est beaucoup plus bas que le taux d'inoccupation des chambres d'hôtels.

Le Comité populaire, pour sa part, rappelle que même s'il est inclus dans le territoire protégé par l'UNESCO, le site fait partie intégrante du faubourg Saint-Jean et doit être développé en tenant compte de cette appartenance. À cet égard, le projet d'hôtel est démesuré et jure avec la trame urbaine du quartier dans lequel il est situé. Le Comité populaire est d'ailleurs intervenu lors des consultations publiques sur l'harmonisation des règlements de zonage



La saga du Patro Saint-Vincent-de-Paul

Par Martin Robichaud

1898 Première église inaugurée.

1949 Destruction de l'église par un incendie.

1950-51 Reconstruction de l'église avec sa façade d'origine.

1985 Inclusion dans le patrimoine mondial de l'UNESCO.

1988 Fermeture de l'église.

1990 Changement de zonage permettant la fonction hôtelière sur le site adopté dans la controverse.

1998 J.Robitaille, propriétaire des Hôtels Jaro, achète le terrain.

2003 Démolition du Patro.

2005 Permis de démolition de l'église Saint-Vincent-de-Paul accordé, à condition de conserver la façade et le clocher.

2006 Début des travaux de démolition de l'église et retrait du clocher. La Commission d'urbanisme de la Ville de Québec, à partir des rapports des ingénieurs du promoteur, l'autorise à démolir la façade, mais le ministère de la Culture bloque tout jusqu'à ce qu'une solution permettant la sauvegarde de la façade soit trouvée.

Début 2009 Une entente est conclue entre le promoteur et le ministère de la Culture, des esquisses sont publiées dans *Le Soleil*.

pour recommander de diminuer la hauteur maximale permise dans cette zone. Le groupe suggérera également que la Ville profite de la révision et limite les usages permis.

Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste rappelle que la ministre de la Culture a donné trois mois au promoteur pour présenter des plans précis. Les membres du comité de citoyens et de citoyennes, qui avaient déjà priorisé l'élaboration d'un plan de construction alternatif pour ce terrain, comptent utiliser ce délai pour mobiliser la communauté autour d'un projet répondant davantage aux besoins de la population résidante du centre-ville. C'est pour alimenter la réflexion et débattre de ces questions que le Comité populaire convie la population à un forum citoyen, le 25 avril prochain à l'ÉNAP, avec certaines des personnalités ayant appuyé la demande de moratoire. Information: 418-522-0454 ou www.compop.net

FORUM CITOYEN
sur l'avenir du site du patro
25 avril à l'ÉNAP

L'INFO BOURG

Journal de quartier publié à 7000 exemplaires, cinq fois par an depuis 1990, *l'Infobourg* est un média libre et participatif qui défend sans ambages les droits et les intérêts des classes populaires. Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs et auteures. Écrivez-nous, passez nous voir!

Comité de rédaction pour ce numéro : Nadine Davignon, Nicolas Lefebvre Legault, Agathe Légaré et Paul-André Perron.

Veuillez noter que notre politique d'information est sur le site Web du Compop.

Correction : Catherine Duchesneau
cath_duch@hotmail.com

Infographie : Vania Wright-Larin
Publicité : Nicolas Lefebvre Legault
(418-522-0454).

Adresse : 780, rue Sainte-Claire, Québec, Qc, G1R 1P9

Tél. : 418-522-0454

Télec. : 418-522-0959

Site Web : www.compop.net

Courriel : compop@qc.aira.com

La publicité est la principale source de revenus de *l'Infobourg*. Le déficit d'opération du journal est assumé par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, un organisme communautaire principalement financé par le Secrétariat à l'action communautaire autonome, Centraide, le Fonds de solidarité des groupes populaires et par des activités d'autofinancement.

Centre compassion de Québec

Chanvre en ville

Par Paul-André Perron

Un nouveau service qui sort de l'ordinaire a vu le jour dans Saint-Jean-Baptiste. Depuis octobre dernier, du cannabis est disponible bien ouvertement près de chez vous au Centre compassion de Québec sur la rue Saint-Jean. Attention, on ne parle pas ici d'un obscur pusher. En effet, le Centre compassion se définit comme un dispensaire de cannabis médical, c'est-à-dire vendu pour apaiser la douleur, ouvrir l'appétit et favoriser le sommeil. Seules les personnes dont l'état de santé le justifie peuvent devenir membres du Centre compassion et s'y procurer ce remède naturel, disponible principalement en feuilles, en teinture ou en biscuits. Il suffit de présenter un document signé par un médecin faisant état du diagnostic d'une maladie qui peut être soulagée par le cannabis.

Dix ans après la naissance d'un premier Centre compassion à Montréal, l'ouverture d'une succursale dans la vieille capitale vient répondre à un souci de mieux satisfaire la forte demande de cannabis. L'organisme compte environ 1 500 membres, répartis un peu partout sur le territoire du Québec. « Nos membres ne correspondent pas au cliché du jeune fumeur de pot », affirme Shantal, de l'équipe du nouveau Centre compassion, en soulignant qu'une grosse partie d'entre eux sont d'un âge avancé. Le recrutement va d'ailleurs bon train puisque l'organisme enregistre

une trentaine de nouvelles adhésions par mois. « On n'a demandé la permission à personne avant de s'installer. Nous nous considérons comme des activistes et nous aimons briser les tabous », déclare Shantal.


Le Centre compassion ne s'occupe pas uniquement de vendre du cannabis, il milite aussi activement contre sa prohibition. Il consacre également beaucoup d'énergie à défendre ceux parmi ses membres qui ont des démêlés avec la police ou la justice en raison de leur choix de recourir au cannabis pour se soigner. Le Centre compassion a-t-il lui-même des problèmes avec les autorités? « Ça va bien jusqu'ici », dit Shantal, qui ajoute que le Centre reçoit un bon accueil par les gens du quartier. « Nous n'avons reçu aucune réaction négative, au contraire, et les passants viennent souvent nous poser des questions, dont beaucoup de personnes âgées, et ressortent satisfaits », poursuit-elle, en précisant que le Centre a justement choisi le quartier Saint-Jean Baptiste pour des raisons de visibilité et de transparence. On pourrait ajouter que le site du 110, rue Saint-Jean est particulièrement commode pour un service de santé, étant à deux pas d'une pharmacie et tout près d'un CLSC.



Le Centre compassion est dirigé par Marc-Boris Saint-Maurice, ancien bassiste du groupe Grimskunk, fondateur du Bloc Pot et de son équivalent fédéral, le Parti Marijuana. Après s'être présenté sans succès contre Paul Martin dans Lasalle-Émard aux élections fédérales de 2004, Marc-Boris Saint-Maurice est devenu lui-même membre du Parti libéral du Canada en 2005. Aux dernières nouvelles, l'abolition de la prohibition du cannabis ne figure toujours pas au programme de l'auguste parti de Sir Wilfrid Laurier.

Depuis octobre dernier, du cannabis est disponible bien ouvertement sur la rue Saint-Jean, au Centre compassion de Québec. Photo: courtoisie Centre compassion de Québec

Artisans de cycles
Yves Sauvageau Pierre Bernier
mécaniciens professionnels plus de 25 ans d'expérience
MUSEO VELO
463, St-Jean 523-9194


Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurances collectives
Michel Yacoub
505 14^e Rue Québec, Qc. G1J 2K8
Tél. : (418) 529-4226 Fax : (418) 529-4223
Ligne sans frais 1-877-823-2067
michel.yacoub@sympatico.ca

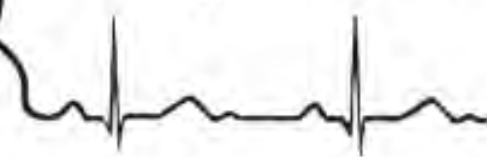
PRESSE-TOI À GAUCHE!

Une tribune pour la gauche québécoise en marche
www.pressegauche.org

Écoutez...



RADIO de quartiers



Une chronique d'une dizaine de minutes tous les lundi et jeudi, à 9h et 15h50, sur les ondes de CKIA 88,3 FM

Les compétitions sportives extrêmes en ville...

Quelle place leur donner ?

Par Nadine Davignon

En janvier, se tenait au coeur du Vieux-Québec la compétition de descente en patin Red Bull Crashed Ice. En février, c'est la falaise entre la Haute-Ville et Saint-Roch qui fut l'hôte du championnat mondial de saut en planche à neige Big Air. Doit-on favoriser ou non la tenue de ce type d'événements de grande envergure dans notre cadre urbain?

Quelles retombées?

Le discours généralement entendu est assez positif. On met de l'avant le fait que ces événements contribuent au rayonnement de notre ville sur la scène internationale. La possibilité d'assister à des performances sportives de haut calibre est rarissime et en soi fort appréciable. Une sorte de fièvre olympique anime d'ailleurs plus d'un spectateur. Ces activités utilisent à profit le caractère spécifique de notre ville, notamment sa nordicité et sa topographie. Les reportages télévisuels ne manquent pas de montrer quelques-uns des atours architecturaux qui nous ont valu le titre de ville du patrimoine mondial. Plus Québec sera belle à l'écran, plus les touristes auront tendance à vouloir nous visiter, entraînant un impact économique positif pour la région. Du moins le croit-on. Peut-on le mesurer? Même le Grand prix de F1 de Montréal n'a pu compter sur les supposées retombées économiques pour valoir la peine d'être sauvé.

En fait, la ville devient un simple décor pour ces événements. Les deux activités mentionnées n'auraient pas un attrait aussi grand si elles s'étaient déroulées dans la falaise de Sillery, par exemple. Leur intérêt repose en bonne partie sur le cachet des quartiers urbains qui les accueillent. De plus, les événements bénéficient des infrastructures et services existants, comme la sécurité, les transports en commun et l'électricité, et leur localisation centrale leur assure un certain nombre de spectateurs. En tant que citoyens et citoyennes, payeurs et payeuses de taxes, voulons-nous que notre ville serve de support à ces événements ou à d'autres? La question se pose.

Il y a cependant quelque chose de réjouissant à voir des citoyens et des citoyennes, une dynamique de jeunesse, prendre d'assaut les rues du centre-ville qui autrement restent quasi désertes, surtout en hiver. Ces événements attirent en effet une foule assez nombreuse. Les organisateurs de ces événements arguent que les spectateurs et les spectatrices effectueront des achats dans les commerces aux abords des installations. On peut s'interroger sur le niveau réel des dépenses effectuées par ces personnes, qui semblent bien souvent provenir de la grande région de Québec, et non pas de l'international. Peut-être quelques dépanneurs, hôtels et



En février dernier, la falaise entre la Haute-Ville et Saint-Roch fut l'hôte du championnat mondial de saut en planche à neige Big Air. Photo: Nadine Davignon.

restaurants feront-ils de bonnes affaires, mais probablement pas beaucoup d'autres boutiques et entreprises de services, et quoi qu'en disent certains, sûrement pas assez pour nous sortir de la crise économique! Par ailleurs, ces événements sont hautement commandités et différentes compagnies profitent de ces vitrines de choix. Qui donc au juste en retire des bénéfices financiers? Quelles sont les véritables retombées économiques de ces événements? Où sont les chiffres?

À qui appartient la ville?

Les résidentes et les résidents des quartiers recevant ces activités subissent des inconvénients importants: difficulté à circuler, altération de leur propriété, bruit, stationnement difficile, etc. Ils revendiquent qu'on les écoute et qu'on tienne compte de leurs demandes dans la planification des événements, avant que des ententes ne soient prises entre la Ville et les organisations. Est-il acceptable que des centaines de personnes voient leur qualité de vie affectée pour le soi-disant bien commun, en l'occurrence les retombées économiques non démontrées?

Alors que le Big Air et le Red Bull Crashed Ice profitent de la ville et de ses infrastructures, il semble que l'oreille de nos politiciens soit peu réceptive aux citoyens et aux citoyennes qui souhaitent un juste retour sur leur contribution indirecte aux événements. Au moment de mettre sous presse, Red Bull menace de ne plus tenir l'événement à

Québec et Régis Labeaume demande aux supporters du Red Bull Crashed Ice de se manifester, afin de faire plier les « opposants qui prennent la ville en otage ». Est-il possible de tenir un débat intelligent sur la question des grands événements, au lieu de créer une telle escalade? Tiens, ce pourrait être ça la prochaine compétition : Escalad'Extreme.

Le Comité des citoyens du Vieux-Québec a tenu dernièrement une consultation publique suite au Red Bull Crashed Ice. Les résidentes et les résidents sont excédés par la fermeture de la côte de la Montagne durant cinq semaines, sans compter les problèmes de stationnement, le bruit élevé, les éclairages puissants installés durant plusieurs jours, l'envahissement et la dégradation de leur propriété par les spectateurs et les spectatrices qui s'installent jusque sur leur toit! Il faut dire que cet événement s'ajoute aux nombreux autres qui se déroulent dans le Vieux-Québec environ 150 jours par année... Ils souhaitent que d'autres parcours soient étudiés afin de réduire les impacts qu'ils subissent. Quelques mesures d'atténuation ont tout de même été mises en place par la Ville ou par l'organisation. Mais ce n'est pas suffisant. Certains riverains et certaines riveraines en sont à envisager des poursuites judiciaires.



Charlotte, Solange et Jean-Philippe Courtemanche

L'inter Marché St-Jean

Livraison tous les jours à 11 h 30, 15 h et 17 h.

La livraison de 15 h est gratuite!

522-4889,
850, rue Saint-Jean

Rue D'Aiguillon : lendemain de consultation

Par Véronique Laffamme

Le 4 février dernier, arrivait à échéance le premier délai pour la mise en oeuvre des mesures annoncées sur la rue d'Aiguillon lors de la consultation du 4 décembre, dont faisait état notre dernier numéro (disponible sur notre site). Le 9 février dernier, le conseil d'arrondissement de La Cité a voté une résolution approuvant une modification à la réglementation de la circulation. Cette modification permettra l'installation de panneaux d'arrêt obligatoire à l'est de la rue Sainte-Marie et à l'est de la rue Saint-Augustin. La demande a été transmise aux travaux publics dès le lendemain. Selon la Ville, les panneaux devraient être installés dans un délai d'un mois.

Toutefois, selon les informations transmises au Comité populaire, certains délais ne pourraient être respectés et certaines mesures auraient déjà été modifiées unilatéralement par la direction de la division des transports de la Ville. Ce serait, semble-t-il, le cas pour le panneau indiquant l'entrée dans un quartier résidentiel, dont l'installation était demandée par plusieurs. Dans les dernières semaines, le Comité populaire a écrit au vice-président du comité exécutif et responsable du dossier, M. François Picard. Le Comité attend toujours des éclaircissements.

À la suite de l'assemblée du 4 décembre, la division des transports concluait que la Ville n'entendait pas mettre en oeuvre des mesures «auto-exécutives» (par exemple, interdire le virage à droite à partir d'Honoré-Mercier) pour régler le problème. Elle proposait plutôt de mettre en place des mesures incitatives en développant dans les prochains mois un concept d'aménagement qui pourrait être réalisé lors des travaux de réfection de la rue en 2010. Les



Des résidents exaspérés ont bloqués à quelques reprises la circulation sur d'Aiguillon pour sensibiliser les automobilistes et faire pression sur la ville. Photo: Étienne Grandmont.

représentants et représentantes de la Ville avaient annoncé la mise en place d'un comité de travail pour développer ce concept. En attendant les débuts des travaux dudit comité, les résidents et résidentes impliqués dans Action d'Aiguillon ont commencé à élaborer des propositions. Leur objectif? Profiter du réaménagement de la rue pour

mettre en place diverses mesures d'atténuation du trafic de transit et renforcer le caractère piéton et habité de la rue. Cela passe par un rétrécissement du champ visuel afin de casser l'aspect boulevard et d'annoncer d'emblée la vocation résidentielle de la rue.

Une bonne année pour le Fonds de solidarité

Par Nicolas Lefebvre Legault

2008 a été une bonne année pour le Fonds de solidarité des groupes populaires de Québec. En effet, la fondation a dépassé les objectifs de sa campagne annuelle pour la première fois de la décennie. Les membres du Fonds, dont le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste et les Amis de la Terre, ont ainsi pu se partager quelque 50 814 \$. Ces bons résultats sont dus à un taux de réponse exceptionnel des communautés religieuses. Toutefois, pour maintenir le rythme, la direction de la fondation indique que des efforts particuliers devront être faits pour augmenter la part des dons provenant des particuliers et des syndicats. Rappelons que le Fonds de solidarité est la seule fondation de la région qui finance exclusivement la défense collective des droits. Vous pouvez contribuer à la campagne 2009 en envoyant un chèque, à l'ordre du Fonds de solidarité des groupes populaires (voir l'adresse ci-dessous). Un reçu de charité pour l'impôt est émis pour chaque don reçu. Pour plus d'information, communiquez avec Karl Levasseur au 418-529-4407.

Fonds de solidarité des groupes populaires
301, rue Carillon
Québec, Québec
G1K 5B3



La campagne de levée de fonds des groupes de défense de droits se fera cette année sous le thème «La solidarité en marche». Photo: Émile Baillargeon

L'ombudsman, cet inconnu

Par Agathe Légaré

Respect, impartialité et confidentialité : le Bureau de l'ombudsman peut vous accompagner et vous représenter face à l'administration municipale.

En 2007-2008, plus du tiers des demandes adressées à l'ombudsman de la Ville de Québec provenaient de l'arrondissement de La Cité. Ces demandes ou plaintes concernaient surtout, en ordre d'importance, la circulation, le transport, la signalisation, le zonage, l'urbanisme et la voirie. C'est ce que nous apprend le cinquième rapport annuel du Bureau de l'ombudsman de la Ville de Québec, rendu public en décembre.

Le Bureau intervient en dernier recours, après qu'un citoyen n'ait pu obtenir satisfaction ni de l'administration, ni du bureau des plaintes de son arrondissement. Le rapport annuel relate des exemples de lenteur et de lourdeur administratives et témoigne du peu de cas que semble faire parfois l'administration municipale des citoyens et citoyennes de Québec.

Lenteur

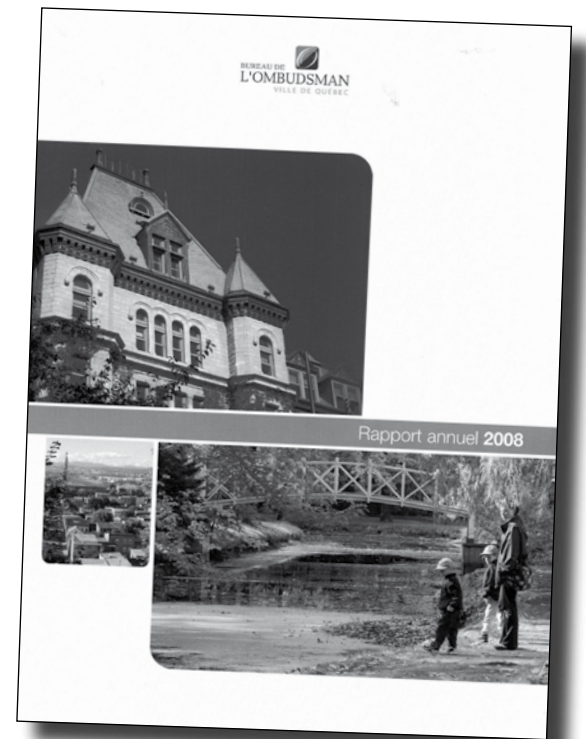
Les personnes qui s'adressent à l'ombudsman déplorent l'absence de retour d'appel de la part des fonctionnaires ou le retard à donner suite à une plainte. Par exemple, un

citoyen, inquiet du mauvais état d'un poteau auquel étaient raccordés des fils, a fait des démarches auprès de son arrondissement pour faire remplacer le poteau. Il a attendu en vain plusieurs mois et a fini par se plaindre au Bureau de l'ombudsman. Ce dernier a fait enquête et a appris que les travaux de remplacement relevaient d'Hydro-Québec. Personne n'avait crû bon d'en informer le plaignant. Vu le retard, l'ombudsman a obtenu que le Service de l'ingénierie de la Ville contacte l'Hydro pour faire remplacer le poteau promptement, ce qui fut fait.

La Ville doit se donner des normes, des balises en matière de délais, affirme dans son rapport le Bureau de l'ombudsman. La secrétaire générale de l'organisme, Me Marie-Josée Dumais, précise en entrevue : « La Ville devrait adopter une déclaration de services comme l'ont fait tous les ministères et organismes du gouvernement du Québec. Si vous allez dans un bureau de la Société de l'assurance automobile, par exemple, vous verrez affichés des engagements comme « Nous nous engageons à vous servir en 30 minutes ou moins ». Il faudrait que la Ville s'organise pour répondre à toutes les demandes dans de meilleurs délais et qu'elle fasse connaître ces délais au public. »

Lourdeur

Le Bureau de l'ombudsman a reçu des plaintes de citoyens et de citoyennes ayant perdu de la monnaie dans un parcomètre défectueux et exigeant un remboursement. L'administration leur demandait de se présenter à ses bureaux du centre-ville pour recevoir cette somme minime en argent comptant. Les citoyens et les citoyennes contestaient cette procédure coûteuse en frais de déplacement ou de stationnement. Le Bureau de l'ombudsman a obtenu que les sommes soient acheminées au bureau d'arrondissement du lieu de résidence



des citoyens et citoyennes où ils ou elles pourraient venir le prendre plus facilement.

L'administration a de la difficulté à transmettre certaines informations, notamment celles sur les opérations de déneigement et sur les interdictions de stationner, qui varient selon les arrondissements. De plus, on peut déplorer que l'ensemble des règlements municipaux, ceux sur le zonage en particulier, ne soient pas disponibles sur le site Internet de la ville.

Il est à noter que la Ville a fait certains efforts pour s'ajuster. Ainsi, elle a créé une ligne téléphonique sur le déneigement et le remorquage après avoir reçu de nombreuses plaintes d'automobilistes et après avoir entendu, peut-être, les remarques de l'ombudsman.

Pistes de réflexion

Le rapport annuel fournit des pistes de réflexion intéressantes sur l'état actuel et l'avenir des relations entre la Ville et ses citoyens. L'ombudsman propose par exemple que la Ville développe des mécanismes d'arbitrage et de médiation pour régler les conflits entre la Ville et ses contribuables. À l'heure actuelle, tout le monde privilégie les recours légaux.

Le Bureau de l'ombudsman de la Ville de Québec

À Québec, le Bureau de l'ombudsman est composé de commissaires bénévoles nommés par le conseil de ville et il est présidé par M. Pierre Choquette, juge retraité de la Cour du Québec.

Le Bureau intervient ou enquête chaque fois qu'il a des motifs raisonnables de croire qu'une personne ou un groupe a été lésé ou risque de l'être par un acte ou une omission de la Ville. Il peut agir à partir d'une plainte ou de sa propre initiative.


Après analyse des faits, le Bureau de l'ombudsman fait rapport de ses constatations et, s'il y a lieu, de ses recommandations au directeur général de la Ville. Le Bureau peut également faire un rapport, selon le cas, au conseil de la ville, au comité exécutif ou au conseil d'arrondissement.

Pour formuler une plainte

Le Bureau de l'ombudsman agit en dernier recours. Dans un premier temps, vous devez donc soumettre votre plainte à la Ville, plus précisément à votre bureau d'arrondissement. Si vous n'êtes pas satisfaits et satisfaites de la réponse, vous pouvez ensuite formuler une plainte au Bureau de l'ombudsman par écrit, par téléphone, par télécopieur, par courriel ou en personne. Vous pouvez aussi utiliser un formulaire de plainte disponible sur le site Internet.

Bureau de l'ombudsman

(Ville de Québec)
399, rue Saint-Joseph Est
Québec, Québec
G1K 8E2
Téléphone : 418-641-6737
Télécopieur : 418-641-6730
Courriel : bureaudelombudsman@ville.quebec.qc.ca
Site Internet : www.ombudsman-villedequebec.qc.ca



Votre tabagie de quartier... depuis 1923!

620, rue Saint-Jean
Tél.: 522-5923

Billets de bus - café
revues du monde - bières



LE CRAC ALIMENTS SAINS

LA CAROTTE JOYEUSE

690, rue St-Jean
Québec (Québec) G1R 1P8
Tél: 418-647-6881
Fax: 418-647-3953
Courriel: info@lecrac.com



Arrondissement de La Cité
Conseil Municipal



Pierre Maheux
Conseiller municipal
District électoral des Faubourgs(4)

399, rue Saint-Joseph Est Québec
(Québec) G1K 8E2
Téléphone : (418) 641-6011
Télécopieur : (418) 641-6582
pierre.maheux@ville.quebec.qc.ca
www.ville.quebec.qc.ca

Saint-Jean-Baptiste dans le rouge !

Par Nicolas Lefebvre Legault

La situation des locataires du quartier Saint-Jean-Baptiste s'est détériorée entre 2001 et 2006 selon les recensements. Il y a moins de logements et ils sont beaucoup plus chers qu'avant, ce qui fait que de plus en plus de locataires consacrent une part disproportionnée de leur revenu pour se loger.

C'est ce que révèlent les données locales du Dossier noir sur le logement et la pauvreté au Québec, publié récemment par le FRAPRU. C'est d'autant plus alarmant que la situation s'est globalement améliorée pour les locataires des autres quartiers de Québec.

Moins de locataires

Entre 2001 et 2006, le quartier a perdu 185 ménages locataires, soit 2,5% du total. Leurs logements ont fort probablement été convertis en copropriétés. C'est ce que laisse croire l'augmentation parallèle du nombre de propriétaires dans le quartier (255 propriétaires de plus), alors que la population totale n'a augmenté que de 70 ménages. En cinq ans, le pourcentage de ménages locataires dans le quartier est ainsi passé de 84% à 80%. Certains locataires sont peut-être devenus propriétaires de leur logement, ça arrive, mais on peut légitimement se demander où sont allés les autres. Dans tous les cas, nous avons sur les bras un problème d'érosion du parc de logements locatifs.

Des loyers plus chers

C'est un secret de Polichinelle, depuis quelques années le prix des loyers augmente beaucoup plus vite que l'inflation. L'ennui, c'est que les augmentations de loyers ont été encore plus importantes dans Saint-Jean-Baptiste (+ 20,4%) que dans le reste de la ville (+ 15,8%). Résultat : alors que le loyer était à peu près le même dans Saint-Jean-Baptiste

C'est pas parce qu'on paie cher que nos logements sont en bon état...

Dans Saint-Jean-Baptiste :

1 345 logements auraient besoin de réparations mineures, soit 50 logements de plus qu'en 2001.

465 logements auraient besoin de réparations majeures, soit 95 logements de plus qu'en 2001.

que dans l'ensemble de la ville en 2001, il est maintenant 25 \$ de plus par mois ! Le loyer médian du quartier était rendu à 596\$ en 2006.

Des locataires plus pauvres

Malgré tout, le quartier demeure modeste. En effet, les locataires d'ici ont un revenu médian moins élevé que dans le reste de la ville (1500\$ de moins). Résultat : alors que le problème de l'incapacité à payer a reculé à Québec, dans le quartier Saint-Jean-Baptiste il a légèrement progressé. En 2006, 43% des locataires du quartier consacraient plus que la norme de 30% de leur revenu au loyer alors que ce problème ne touche que 34,87% des locataires du reste de la ville. Parmi ces 43%, 1 180 ménages engouffrent plus de 50% de leur revenu dans le loyer, dont 525 qui y passent plus de 80% de leur revenu. On conviendra qu'à ce niveau, les personnes ont un très gros problème de logement.

Et maintenant... qu'est-ce qu'on fait?

Le Comité populaire vous invite à une assemblée de cuisine pour parler de la situation du logement dans le quartier.

Les chiffres montrent que de graves problèmes de logement demeurent dans le quartier. Avec la crise économique, qui finira bien par nous rattraper, nous sommes aux prises avec un cocktail potentiellement explosif.

Au Comité populaire, nous avons des revendications et quelques projets concernant le logement, mais nous n'y arriverons pas seuls. Pour faire avancer les choses, ça prend du monde qui bouge. C'est vous, ça!



Photo: Nicolas Lefebvre Legault

Une ville de contrastes

La situation générale des locataires s'est davantage améliorée à Québec que dans le reste de la province entre les recensements de 2001 et de 2006.

Les données du Dossier noir montrent que le nombre de ménages locataires consacrant plus que la norme de 30% de leur revenu au loyer à Québec est passé de 40 485 en 2001 à 37 905 en 2006. Parmi ceux-ci, 17 340 ménages engouffrent plus de 50% de leur revenu en loyer, dont 7030 y engouffrent plus de 80%, ce qui ne peut se faire qu'au détriment des autres besoins essentiels, au premier chef le besoin de manger.

Selon le FRAPRU, la diminution du nombre de ménages locataires en difficulté s'explique par la hausse appréciable du revenu de la majorité des locataires de Québec entre 2001 et 2006. Le revenu médian des locataires de la ville est passé de 25 574 \$ à 29 929 \$ entre les deux recensements, pour une augmentation de 17,0%. Cette hausse a été de 12,8% à l'échelle du Québec.

Cette augmentation due à la croissance de l'emploi a diminué l'impact de la hausse des loyers qui a été de 15,8%, ce qui est bien supérieur à la progression de l'Indice des prix à la consommation qui a été de 11,6%. Le loyer médian, qui était de 493 \$ à Québec en 2001 atteignait 571 \$ en 2006.

Une analyse des données quartier par quartier montre toutefois que la croissance économique n'a pas profité à tout le monde... C'est malheureusement le cas de Saint-Jean-Baptiste.

**ET SI ON COMMENÇAIT
PAR EN DISCUTER
ENSEMBLE !**

« Assemblée de cuisine » sur le logement
Quelles actions dans le quartier? Réflexions, échanges et socialisation

Quand? Lundi le 23 mars à 19h
Où? Au 780, rue Sainte-Claire

Pour plus d'information : 418-522-0454